

Accueil et intégration des activités collectives dans la coopérative d'entrepreneur.e.s Oxalis : vers une coopérative de co-entrepreneur.e.s ?

Mémoire de Master 2 Economie Sociale et Solidaire

Université Lumière Lyon 2

Amandine Le Postec

Ce mémoire professionnel a été réalisé dans le cadre du Master 2 Economie sociale et solidaire de l'université Lyon 2. Mémoire de stage, il tire ses analyses et conclusions d'une pratique professionnelle de quatre mois, consistant à améliorer l'accueil et l'intégration des collectifs d'entrepreneur.e.s dans la coopérative d'entrepreneur.e.s Oxalis. La réflexion est largement alimentée d'approches théoriques sur l'ESS, les coopératives d'activités et d'emploi, l'entrepreneuriat collectif et l'accompagnement des entrepreneur.e.s.

« Du face à face de parcours solitaires au coude à coude de parcours solidaires ». Ainsi, et pour reprendre la célèbre expression d'Henri Desroche, pourrait se résumer la trajectoire des entrepreneur.e.s des coopératives d'activités et d'emploi (CAE).

A l'origine, les CAE, nées dans la seconde moitié des années 1990, se sont construites sur l'articulation entre entrepreneuriat individuel et cadre collectif pour assurer une protection mutuelle, celle de la coopérative et du statut d'entrepreneur.e.s salarié.e.s, aux entrepreneurs qui développerait leur activité en solo. Devenant entrepreneur.e.s salarié.e.s d'une structure coopérative qui les appuie sur l'administratif, la comptabilité, le social, et les accompagne sur le développement de leur activité, les entrepreneur.e.s sont encouragé.e.s à coopérer pour optimiser le développement de leur activité et pour construire ensemble leur outil de travail qu'est la coopérative. Cette démarche s'inscrit dans un contexte visant à lutter contre les dynamiques d'individualisation des parcours, dans la perspective de les sécuriser collectivement. Cependant, selon les CAE et le projet économique et politique qu'elles travaillent, l'approfondissement de la coopération et la gestion de la tension entre entrepreneuriat individuel et cadre collectif de l'entreprise partagée prennent des formes diverses.

L'existence d'un modèle unique et abouti est remis en cause, avec comme variable cette dimension collective. Dans le cas d'Oxalis, au fur et à mesure que la coopérative se développe, cette dimension prend davantage d'ampleur et la coopération, des formes variées. La CAE se construit en s'affirmant comme « école de la coopération ». Dès lors, s'imbriquent différents niveaux de collectifs et tous font sens pour travailler le projet de la structure.

Assez novatrice quant à ce projet consistant à considérer la dimension collective comme primordiale, et dans une perspective d'innovation sociale et d'expérimentation forte, la coopérative Oxalis s'est ouverte depuis quelques années aux activités collectives. Elle les définit comme des activités développées par trois entrepreneur.e.s ou plus qui s'en partagent les fruits. Oxalis a engagé une démarche volontariste à cet égard, en cherchant à développer et améliorer l'accueil et l'accompagnement de ces

groupes. Il s'agit de faire connaître cette opportunité à des collectifs et de leur proposer des formes de structuration adéquates en accord avec leurs attentes, dans l'idée de les voir pérenniser ces activités dans le cadre coopératif, par la consolidation d'une forme d'accompagnement spécifique.

L'accueil des activités collectives est l'expression de l'approfondissement de la remise en cause de l'entrepreneuriat individuel à l'origine de la naissance des CAE. C'est aussi l'expression de l'approfondissement de la dimension collective pour y pallier. Cela questionne les réussites individuelles des entrepreneur.e.s salarié.e.s d'une telle structure et part de l'hypothèse selon laquelle le potentiel des activités collectives est plus important. Dans un même temps, il permet de considérer la consolidation de la coopérative toute entière par le développement d'activités plus fortes économiquement. Se pose alors la question de l'évolution vers une coopérative de co-entrepreneur.e.s.

Il s'agit en effet de comprendre les activités collectives considérées, comme la forme la plus aboutie d'entrepreneuriat collectif, consistant à co-entreprendre. On parle de co-entrepreneur.e.s car ces collectifs sont constitués autour de la volonté de développer une activité commune et d'assumer conjointement la responsabilité et les risques liés à sa création et à son développement. La démarche collective de ces groupes procure des avantages certains pour le développement de leur activité de par leur structuration qui permet l'alliance de compétences complémentaires, la réflexion collective, l'optimisation des fonctions. Les collectifs d'entrepreneur.e.s ont donc de fortes potentialités de développement économique et celles – ci sont renforcées par leur intégration dans une CAE comme Oxalis qui leur confère un certain nombre d'avantages.

Si les potentialités de développement des activités collectives sont certaines, elles doivent pouvoir être activées. La force de la CAE est de reconnaître la nécessité d'apporter un accompagnement spécifique à ces collectifs, par la prise en compte des spécificités des problématiques qu'ils rencontrent, et de leurs interconnexions. A l'échelle macro de la coopérative comme à l'échelle micro des collectifs d'entrepreneur.e.s, on reconnaît que la coopération s'apprend. Pour ce faire, Oxalis travaille une posture d'accompagnement alliant formalisation et souplesse qui consiste à révéler les potentialités de l'entrepreneuriat collectif afin que les entrepreneur.e.s eux-mêmes soient en mesure d'activer les mécanismes de coopération qui optimiseront le développement de leur activité. Cet accompagnement passe par la prise en compte des problématiques liées au facteur économique et financier et au facteur humain. L'objectif est alors de permettre la pérennisation de l'activité en faisant émerger une stratégie économique collective soutenue par des modes de régulation et de prises de décisions qui garantissent l'adhésion de tous au projet collectif.

Par l'accueil et l'intégration des collectifs d'entrepreneur.e.s, Oxalis réactive le rôle de la coopération dans la pérennisation des activités économiques et affirme un savoir faire dans l'accompagnement des ces formes de coopérations économiques et humaines. Ceci peut laisser présager une évolution souhaitable, de la coopérative d'entrepreneur.e.s à la coopérative de co-entrepreneur.e.s.